

LE JOURNALISME, LES MÉDIAS ET LES DROITS HUMAINS

RÉSUMÉ

LES ENJEUX

Quelle est la qualité de la couverture médiatique des droits humains ? D'après quels critères les journalistes et les rédacteurs devraient-ils juger leur travail dans ce domaine ? Quelles sont les contraintes et les pressions auxquelles ils sont soumis et comment pourraient-ils les gérer au mieux ?

Ces interrogations ont constitué le point de départ d'une étude du Conseil international, dont le contenu est résumé dans le présent document. L'étude examine les difficultés spécifiques rencontrées par les journalistes couvrant des questions liées aux droits humains; elle évoque également les effets des évolutions des technologies et des métiers du journalisme, ainsi que l'incidence des valeurs défendues par les journalistes sur la priorité accordée aux différents sujets. Tout en tenant compte du rôle informatif joué par d'autres acteurs, notamment les organisations de défense des droits humains, l'ouvrage est axé principalement sur les médias et les journalistes professionnels.

Depuis quelques années, les droits humains bénéficient d'une visibilité croissante sur la scène internationale. Les autorités gouvernementales et les dirigeants des partis politiques font souvent référence aux normes des droits humains, que ce soit dans des déclarations officielles ou dans leurs discours publics. L'opinion publique en a aussi une conscience accrue. Les droits humains sont perçus comme étant au cœur de nombre de grands sujets médiatiques internationaux, de l'Afghanistan à la Palestine, de la Colombie au Sierra Léone. Ils sont aussi associés de façon plus étroite aux débats portant sur la dette, le commerce international, l'éducation et la santé. La place dévolue aux droits humains dans la presse ne pouvant que s'accroître encore à l'avenir, l'on est en droit d'attendre une couverture médiatique fidèle et adaptée.

Il ne s'agit nullement de prétendre que les informations portant sur les droits humains sont plus importantes que d'autres ou que les journalistes devraient leur accorder la primauté. Il est certain, en revanche, que ces droits comportent des éléments spécifiques, notamment un contenu juridique précis impliquant des obligations d'application. De différentes façons, l'information peut avoir une incidence directe sur les politiques des Etats et, dans le cas d'atteintes aux droits, sur la définition des responsabilités. A l'instar des médias eux-mêmes, les droits humains se trouvent au cœur d'un débat hautement politique. Le rapport estime que les journalistes et les rédacteurs de médias internationaux, mais aussi régionaux et locaux, ont le devoir, *professionnel* plutôt que moral, d'informer sur les questions liées aux droits humains et de les expliquer de façon aussi précise et fidèle que pour d'autres domaines : communiquer les faits, éviter les partis pris, les situer dans leur contexte. A l'heure actuelle, ces critères ne sont pas toujours remplis. En conséquence, le public qui compte sur les médias pour s'informer n'est pas toujours en mesure de bien appréhender les politiques et les actions des pouvoirs publics et d'autres institutions, pas plus que de les juger en connaissance de cause.

L'ETUDE

Le rapport résumé dans le présent document représente l'aboutissement d'un projet commencé en juillet 2000, sur la base de consultations et d'études de faisabilité menées à bien en 1999. Entre juillet et octobre 2000, le responsable principal de la recherche s'est entretenu avec près de soixante-dix journalistes, rédacteurs et producteurs d'importants organes de la presse écrite et audiovisuelle à New York, Washington, Londres, Paris et Genève, ainsi qu'avec des défenseurs des droits de l'homme travaillant avec les médias.

En parallèle, quatre chercheurs basés en Bosnie, au Burundi, au Chili et en Palestine ont élaboré de courtes études de cas sur la couverture de la guerre du Kosovo en 1999, la crise de 1995 au Burundi, l'arrestation d'Arturo Pinochet au Chili et les sanctions économiques internationales à l'encontre de l'Irak. Les chercheurs, qui étaient tous des journalistes professionnels, ont décrit et analysé le traitement du volet « droits humains » de ces événements dans les médias internationaux et nationaux (ou régionaux), ainsi que l'influence de différents acteurs locaux et internationaux sur le contenu des informations.

Un séminaire tenu à Genève les 27 et 28 novembre 2000 a permis de faire le point des travaux. Parmi les vingt-sept participants se trouvaient d'importants journalistes et rédacteurs de la presse internationale, des spécialistes des médias et des militants des droits humains.

Suite à ce séminaire, un projet de texte a été diffusé pour commentaires à près de 500 organisations et personnalités. Dans le cadre de la consultation, une réunion s'est tenue le 13 mars 2001 à Djakarta, en coopération avec l'Institut pour la libre circulation de l'information, afin d'examiner différentes questions avec un groupe de journalistes professionnels. Les commentaires reçus pendant la consultation ont été incorporés dans le texte définitif du rapport, qui a été remanié et mis au point d'août 2001 à janvier 2002.

Le 5 septembre 2001, à Durban, durant la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, le Conseil international, en partenariat avec le Bureau du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme, l'UNESCO et la Fédération internationale des journalistes, a parrainé une table ronde sur les médias et le racisme, présidée par Riz Khan.

L'étude a bénéficié du concours d'un groupe consultatif de cinq personnes. Le groupe s'est réuni et entretenu plusieurs fois au téléphone afin de faire le point des travaux et d'en définir les orientations.

REMERCIEMENTS

Roger Kaplan, journaliste indépendant à New York, est l'auteur principal de la recherche et du texte original du rapport. Mohammad-Mahmoud Ould Mohamedou, Directeur de recherche au Conseil international pour l'étude des droits humains, et Richard Carver, consultant indépendant spécialisé dans les droits humains, basé à Oxford, ont complété la rédaction et la mise au point du texte.

Le groupe consultatif qui a prêté son concours au projet était composé de :

- | | |
|-------------------|--|
| Margaret Cook | Directrice chargée des affaires publiques, Commission australienne pour les droits de l'homme et l'égalité des chances, conseillère de la 9 ^e chaîne nationale de la TV australienne pour les questions politiques. |
| Roy Gutman | Prix Pulitzer du journalisme international, Directeur du Projet sur les crimes de guerre, American University, Washington. |
| Kwame Karikari | Directeur de la Faculté de sciences de la communication de l'Université du Ghana, Directeur exécutif de la Fondation pour les médias d'Afrique de l'Ouest, Accra. |
| Jean-Paul Marthoz | Directeur de la communication Europe de <i>Human Rights Watch</i> , ancien directeur adjoint du journal <i>Le Soir</i> , Bruxelles. |
| Aidan White | Secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, précédemment journaliste au Royaume-Uni. |

Les études de cas ont été préparées par : Nabil Khatib (sur la couverture régionale des sanctions internationales contre l'Irak), Mirko Macari (sur la couverture de l'arrestation d'Augusto Pinochet par les médias chiliens), Yamila Milovic (sur la couverture de la guerre du Kosovo) et Adrien Sindayigaya (sur la couverture de la crise du Burundi).

Loubna Freih et Susan D. Moeller ont réalisé des synthèses et des études de faisabilité utilisées aux fins de la rédaction du rapport.

Lors de réunions tenues à Genève, Londres, Durban et Djakarta, un certain nombre de personnes ont contribué aux travaux par leurs conseils et commentaires : J. Lance Alloway, Ade Armando, Miguel Bayón, Kabral Blay-Amihere, Frank Ching, Stanley Cohen, Anna Husarska, Donny Iswandono, Kakuna Kerina, Riz Khan, Claude Moisy, Goenawan Mohamad, Colum Murphy, Ati Nurbaiti, Charles Onyongo-Obbo, Margo Picken, Tessa Piper, Deborah Potter, Wiratmo Probo, Susanto Pudjomartono, Ibn Abdur Rehman, Naomi Sakr, Roger Silverstone, Jhonny Sitorus, Jonathan Steele, Agus Sudibyo, Andrew Thompson et Wandy N. Tutupoong.

Nous les remercions de leur coopération, ainsi que des lecteurs extérieurs qui nous ont fait parvenir leurs commentaires éclairés sur un projet de rapport diffusé au printemps 2001.

Nous exprimons notre reconnaissance à la Fondation Ford (New York), à l'Agence internationale de coopération pour le développement de Suède, au Ministère royal des affaires étrangères du Danemark, à l'Institut Jacob Blaustein pour les droits de l'homme (New York), ainsi qu'à Oxfam (Royaume-Uni) et Christian Aid (Royaume-Uni) pour le soutien financier apporté à ce projet.

© Copyright 2002 International Council on Human Rights Policy, Versoix, Suisse.

Tous droits réservés ISBN 2-940259-25-9

Couverture: © The British Museum. Anneau de deuil en or avec un œil peint, Angleterre, 1794.

Traduction: Amalia Thaler / Conception et maquette: Aplin Clark, Londres, Royaume-Uni.

Imprimé par Atar Roto Presse SA, Genève, Suisse.

LES RESULTATS

Les droits humains, sujet médiatique

Depuis les années 1990, les droits humains jouent un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, tant sur le plan des politiques gouvernementales que de l'opinion publique. Nombre d'Etats ont incorporé officiellement les principes des droits humains dans leurs instruments normatifs, avec les obligations juridiques qui en découlent. De nombreuses institutions internationales, notamment celles de la famille des Nations Unies, ont contribué à donner droit de cité, partout dans le monde, aux questions relevant des droits humains. Cet intérêt croissant a été relayé par les médias. A l'heure actuelle, *les médias couvrent des sujets liés aux droits humains de façon plus fréquente et plus systématique.*

A l'instar de toute autre activité médiatique, les incidences de cette évolution se font sentir de façon beaucoup plus importante dans les pays occidentaux, qui regroupent, pour la plupart, les Etats les plus puissants et les médias les plus influents de la planète. Ce décalage a des effets très importants sur la perception des informations, sur l'échelle des priorités des journalistes et sur la présentation des informations elles-mêmes. En règle générale, dans les pays occidentaux et chez les grands médias internationaux, les droits humains sont perçus comme des sujets « étrangers », concernant au premier chef des pays moins puissants. Dans ces derniers, où les questions liées aux droits humains touchent le public de près, leur couverture par la presse internationale est souvent perçue comme inadaptée, superficielle et tendancieuse, précisément parce que les pays occidentaux n'appliquent pas toujours les principes des droits humains à leurs propres sociétés.

S'il est vrai que la couverture médiatique des droits humains s'est étendue à de nouveaux domaines, *nombre de sujets qui leur sont liés ne sont pas suffisamment couverts par les médias.* Un grand nombre d'informations traitent d'atteintes aux droits humains lors de conflits armés, tandis que des cas moins flagrants, ou des évolutions plus lentes, sont passés sous silence. Pour l'essentiel, les droits humains sont perçus comme recouvrant les seuls domaines civil et politique. Les médias, qui mésestiment souvent l'importance des droits économiques, sociaux et culturels, ne les évoquent que rarement dans le cadre de l'information économique, que ce soit à propos de la situation de l'économie internationale, de la pauvreté, des inégalités ou des discriminations économiques et sociales.

Pour ce qui est d'expliquer les informations et d'en fournir le contexte, les médias pourraient également mieux faire. Si, en règle générale, les informations sur les normes des droits humains et sur les atteintes à ces derniers ne manquent pas, leur impact sur le public reste souvent en-deçà de ce que l'on pourrait escompter. En effet, les médias *ne prêtent pas une attention suffisante* aux implications spécifiques des droits sur les plans juridique et politique. Les journalistes *n'ont pas toujours une connaissance précise* des droits humains et de leurs liens avec les événements qu'ils couvrent. *Le contexte est souvent méconnu* ou passé sous silence. La qualité professionnelle de l'information en pâtit, ainsi que la communication d'informations essentielles à la compréhension de l'ensemble. La profession devrait définir ou affiner des critères relatifs aux contenus et à la forme des informations transmises, afin de mieux informer le public sur les droits humains.

L'évolution de l'environnement professionnel des journalistes

Lors de l'examen de ces questions, les professionnels des médias participant à l'étude ont exprimé des avis divergents sur la qualité de la couverture médiatique des droits humains. Les personnes interrogées, journalistes, directeurs d'organes d'information, professionnels des droits humains et représentants d'autres parties intéressées, étaient rarement d'accord dans leur appréciation du travail des médias. Ces désaccords découlent pour partie du fait que les droits humains sont liés à des questions de droit, d'éthique et de philosophie politique, tout en posant aussi des problèmes pratiques d'application et de contrôle de leur respect : les journalistes, pour leur part, sont plutôt axés sur le terrain, le quoi, le quand et le comment.

Les professionnels des médias se demandent souvent si les questions liées aux droits humains doivent être couvertes de plein droit, ou seulement lorsqu'elles sont liées à d'autres nouvelles. Les agences de presse et les médias dans leur ensemble peuvent publier un grand nombre d'informations sur les droits humains, mais ils sont néanmoins obligés de faire un choix. Tout ne peut pas être publié ; il n'y a pas non plus obligation de privilégier les droits humains par rapport à d'autres informations. Présent tout le long de l'étude, le débat sur la responsabilité des journalistes à l'égard de certaines valeurs infléchit les rapports de la profession avec les organisations des droits humains. En d'autres termes, la plupart des journalistes estiment que le rôle des organes de presse consiste à obtenir des informations, à les vérifier et à les diffuser ; ce que l'on devrait en faire par la suite ne les concerne plus, pensent-ils, quoique nombre d'entre eux considèrent qu'ils ont la responsabilité de défendre un certain nombre de principes, notamment ceux liés aux droits humains.

Dans ce contexte, la question posée est la suivante : dans quelles circonstances l'absence d'informations ou d'explications sur le volet « droits humains » d'événements complexes représente-t-elle une faute professionnelle (plutôt que morale), c'est-à-dire un défaut d'information et d'explication des événements ?

L'émergence de nouveaux supports d'information, les évolutions technologiques, la concentration des médias et une moindre couverture des affaires internationales représentent autant de contraintes qui s'opposent à une information cohérente et exacte en matière de droits humains, comme d'ailleurs d'autres enjeux.

La concentration des médias — La concentration des acteurs dans le secteur des médias reflète une tendance plus vaste à la concentration des entreprises du secteur privé sur le plan mondial. D'importantes fusions se succèdent dans la presse internationale, écrite et audiovisuelle. Des organes de la presse traditionnelle ont fusionné avec des groupes venant d'autres secteurs commerciaux pour former de grands conglomerats multimédia comportant des sociétés du spectacle.

Ces restructurations entraînent d'importantes conséquences pour les organisations de défense des droits humains. Celles qui ont accès à des médias importants peuvent d'un seul coup étendre considérablement leur audience. Cependant, la concurrence pour l'accès aux médias et au temps d'antenne devenant plus rude, des compétences professionnelles très spécifiques sont requises afin de s'adapter aux technologies et à la culture institutionnelle des grands groupes médiatiques. Les pourvoyeurs d'informations sont moins à même de dicter les contenus qui seront transmis au public. D'autre part, les intérêts des groupes de presse peuvent avoir une incidence sur la diffusion de nouvelles politiquement sensibles, notamment d'informations portant sur les droits humains.

Réduction des opérations, abêtissement et « information-divertissement » — Les nouvelles circulent à grande vitesse. Aucun organe ne peut garder le monopole ou la maîtrise d'une information au-delà de quelques heures. Les compétences de production, naguère plutôt rédactionnelles, consistent aujourd'hui à gérer de façon performante un grand volume d'informations et à bien organiser leur distribution. Du fait de ces évolutions, sous la pression de l'adaptation à un environnement compétitif, la présentation et la nature même des informations ont beaucoup changé.

Dans ce contexte, nombre de journalistes et d'observateurs des médias s'inquiètent d'une baisse de la qualité de l'information véhiculée. Les journalistes, comme l'ensemble des professionnels des médias, doivent bien entendu assumer leur part de responsabilité, mais ils ne sont pas seuls en cause : nombre d'éléments extérieurs et intérieurs aux médias y contribuent dans une importante mesure.

L'information est partout. Les produits des principaux fournisseurs sont normalisés et le contenu des informations distribuées est sensiblement le même. Dans la pratique, les grands groupes médiatiques ne contestent pas les choix et les priorités journalistiques de leurs confrères, tout en se livrant une guerre acharnée pour conquérir des parts d'audience. Les opérations de collecte d'informations réduisent la part d'analyse. Le contenu des émissions est conçu de façon à plaire au plus grand nombre.

En conséquence, les consommateurs d'informations ont peu d'occasions de mettre en question les produits qu'on leur fournit. Un événement médiatique sera repris *ad nauseam* par les grandes chaînes, mais ses implications, ses causes ou son contexte seront rarement évoqués et analysés. Selon les producteurs, une telle démarche serait trop compliquée et coûteuse en temps et en moyens. Pour les mêmes raisons, des événements liés aux droits humains sont souvent passés sous silence lorsqu'ils sont complexes, que les camps en présence ne peuvent pas être présentés de façon tranchée et que les réponses ne sont pas simples.

Le traitement des informations risque d'être encore plus superficiel si elles sont intégrées dans des émissions de type spectacle ou divertissement. Les questions liées aux droits humains deviennent des « sujets d'intérêt humain » et sont tenues de se conformer à un certain nombre de clichés faisant appel à l'émotion. Le contenu des informations étant très similaire, la course à l'audience conduit à privilégier la présentation. Les émissions sont axées autour du présentateur ou d'autres personnalités, notamment sous la forme de débats. Ces techniques ne permettent pas d'avoir du recul et ont en général pour effet de simplifier l'information impartie. Dans ce domaine comme dans d'autres, la recherche des meilleures performances conduit souvent à une baisse de la qualité.

Le travail de la rédaction

En salle de rédaction, la marche à suivre est dictée premièrement par les choix faits en matière de contenu et de présentation des informations, ensuite par la culture rédactionnelle du groupe, qui subit à son tour l'influence d'éléments intérieurs et extérieurs. Le travail de la rédaction étant une sorte de filtrage, la question qui se pose est celle de savoir quels filtres sont à l'œuvre.

Le journalisme est essentiellement réactif. La contrainte fondamentale du métier est l'obligation de produire des informations de façon quotidienne, voire dans certains cas heure par heure, tout en devant y réfléchir. Le souci de l'actualité affaiblit la réflexion rédactionnelle et éthique, qui représente un élément crucial de l'information sur les droits humains.

Le choix des informations est dicté par l'événement. Le devoir des journalistes ne consiste pas à redresser des torts, mais à informer. Professionnellement, ils ne ressentent pas l'obligation d'imposer un sujet qui a cessé de susciter l'intérêt du public. D'une façon plus générale, la culture de l'actualité privilégie des événements ponctuels, politiques et militaires, aux dépens des évolutions économiques et sociales, passant sous silence nombre de questions liées aux droits humains ou ne leur accordant qu'une place très réduite.

Les médias définissent ce qui va être porté à l'attention du public lorsque la liberté de la presse est assurée. Cette liberté de choix représente un principe de base d'une société libre et la composante essentielle de la liberté de la presse. Force est de constater que le choix des médias diffère souvent des priorités des militants des droits humains.

Les journalistes opèrent dans un environnement chargé d'informations. L'actualité des droits de l'homme est en concurrence avec un nombre considérable d'autres informations présentées à l'attention des journalistes. Dans la plupart des cas, le point de vue des droits humains n'est qu'un éclairage possible d'un événement complexe, parmi d'autres. Les journalistes ne sont pas tenus de privilégier l'information portant sur les droits humains.

Le choix du point de vue dicte la couverture médiatique. Le choix d'un point de vue plutôt que d'un autre dépend du jugement de la rédaction, confrontée à trois interrogations : quel est l'élément le plus important de l'information ? Quelles autres informations ont été récemment publiées sur le même sujet ? Qu'est-ce qui intéresse notre public ? Le choix de tel ou tel éclairage dépend habituellement de la réponse à ces trois questions, ce qui explique pourquoi les droits humains sont si rarement à la une. En effet, en règle générale quoique pas toujours, un événement est jugé médiatique pour des raisons autres que les droits humains.

Le rapport entre les reporters et la rédaction joue un rôle crucial. Les reporters comme les rédacteurs sont impliqués dans le choix des sujets et de leur traitement. En raison d'un certain nombre d'éléments, le rapport entre ces deux catégories évolue. Les médias internationaux emploient plus de *stringers* (informateurs recrutés sur place) et moins de correspondants attitrés à l'étranger, tandis que les rédacteurs ont vu leur pouvoir de décision s'accroître mais manquent de temps pour suivre les événements. Dans l'ensemble, tant les journalistes que les responsables de la rédaction ont exprimé des préoccupations à ce propos, tout en affirmant que des reporters expérimentés sont toujours à même d'exercer une influence importante sur le choix des sujets et la qualité de l'information.

Les obstacles à une information de qualité sur les droits humains

L'évolution des technologies et du journalisme moderne ont une incidence sur la couverture médiatique des droits humains. D'autres éléments peuvent aussi contribuer à présenter insuffisamment ou sous un faux jour des questions liées aux droits humains qui, conformément à des critères professionnels, devraient faire l'objet d'une information plus complète et plus exacte.

Partis pris. L'indépendance est l'un des enjeux essentiels du journalisme. Le combat pour l'impartialité n'est jamais définitivement gagné. Les partis pris politiques, organisationnels, culturels et linguistiques ont toujours une incidence sur le choix des sujets et sur leur traitement. La question se pose également dans la mesure où les médias sont susceptibles de refléter les intérêts et le point de vue de leurs audiences et des pays où ils sont implantés.

Instrumentalisation. Les droits humains sont souvent employés à de fins de manipulation ou de propagande. Nombre d'Etats ne respectent pas les droits humains et cherchent à cacher ce fait. D'autres ont incorporé les droits humains dans leurs principes de politique étrangère. Il s'agit d'une évolution positive, certes, mais les observateurs ont parfois du mal à distinguer le principe de l'intérêt national. En outre, les droits humains représentant à la fois un ensemble d'instruments juridiques d'où découlent des obligations précises, et un discours qui fait fortement appel aux émotions humaines, la tâche du journaliste s'en trouve encore compliquée. Sur un terrain aussi politisé qu'incertain, les journalistes devraient éviter d'être manipulés par les autorités gouvernementales ou autres.

Utilisation impropre des termes. L'utilisation attentive et précise des termes revêt une importance particulière. Les journalistes ne devraient jamais adopter sans examen un langage véhiculant des partis pris. Ils devraient se poser des questions sur le vocabulaire officiel (« guerre contre le terrorisme ») et n'utiliser qu'à bon escient des termes ayant une signification juridique précise (« génocide », « crime de guerre », « force proportionnelle »...). Lorsque les médias sont accusés d'être partisans, une utilisation impropre des termes est souvent en jeu.

Sélectivité. Les médias sont obligés de faire des choix. Le nombre de pages ou le temps d'antenne disponibles ne sont pas illimités. Si les médias ne sont pas tenus d'avoir les mêmes priorités d'information que les organisations de défense des droits humains, ils ont toutefois l'obligation d'informer sur les événements importants survenus dans le monde et d'en expliquer la signification. Si certains sujets sont insuffisamment traités ou peu expliqués, tandis que d'autres bénéficient d'une couverture excessive par paresse, par habitude ou par facilité, parce que des images venant d'Europe ou des Etats-Unis sont plus facilement accessibles, les médias auront prêté, à juste titre, le flanc à la critique.

« Contamination » de l'information. L'information est mise en forme, remaniée, transmise, reçue et interprétée un grand nombre de fois avant d'être diffusée. L'information « pure » n'existe pas. Néanmoins, en matière de droits humains, il est particulièrement dommageable d'avoir des informations incompréhensibles, ambiguës, rédigées en termes imprécis ou impropres, tirant des conclusions erronées des événements ou comportant des présupposés éthiquement contestables. Nombre d'informations relatives aux droits humains subissent des déformations de ce genre, introduites le plus souvent de façon involontaire.

Réductionnisme. Souvent simpliste, le traitement des questions liées aux droits humains méconnaît la diversité et la complexité des normes et n'aborde qu'un nombre limité de régions géographiques. Les médias rendent compte des événements de façon assez uniforme (voire « moutonnaire »), ce qui réduit d'autant la place de la réflexion critique.

Sensation et négativité. Les informations liées aux droits humains qui franchissent le seuil des salles de rédaction sont en règle générale sinistres et privilégient le détail qui fait sensation. Elles montrent en gros plan le désespoir et l'échec (des Etats, des individus, des sociétés), souvent hors

contexte ou à l'exclusion d'évolutions plus favorables. Il est certes légitime de transmettre de mauvaises nouvelles, mais lorsque les causes ne sont pas abordées, les sociétés et les acteurs locaux sont stigmatisés ou confinés à des stéréotypes.

Absence de contexte. Les questions liées aux droits humains sont rarement situées dans leur contexte. Des éléments clés, historiques, sociaux ou économiques, sont souvent omis. A partir d'un certain seuil, cette absence d'explications empêche la communication d'informations essentielles à la compréhension des événements par le public. Ces carences sont particulièrement préjudiciables dans le cas d'informations comportant des aspects liés aux droits humains.

Les organisations de défense des droits humains et les médias

Les organisations de défense des droits humains, qui ont toujours représenté une source d'information de premier plan, jouent un rôle de plus en plus actif vis-à-vis des médias. Depuis quelques années, en réponse au nouvel environnement médiatique, les organisations les plus importantes ont mis en place des campagnes de médiatisation. La plupart disposent de services de presse gérés par des professionnels. Dans leur quête de l'attention des médias, elles sont en concurrence avec les pouvoirs publics et d'autres institutions; elles distribuent aussi des informations directement. Pour ce qui est des relations entre les ONG des droits humains et les médias, il convient de mentionner plusieurs éléments.

Les organisations de défense des droits humains et les médias ont peu d'intérêts communs. A la différence des ONG, les médias ne privilégient pas *en soit* l'information liée aux droits humains. Pour les ONG, la difficulté consiste à maintenir l'intérêt des médias sans pour autant banaliser les enjeux qu'elles souhaitent porter à l'attention du public ou les réduire à des sujets à sensation.

Les ONG exercent une influence sur la couverture médiatique. Nombre d'ONG sont des sources influentes d'information pour les médias, les Etats et les institutions en général. Elles sont à même de porter à l'attention des médias de nouveaux enjeux, des atteintes moins flagrantes et des crises à évolution lente. Leur action a souvent permis un traitement plus précis, plus complet et plus cohérent des enjeux. Les ONG dotées de moyens d'investigation et susceptibles d'être partenaires des médias sont placées devant un choix : elles peuvent rester en dehors du marché de l'information, au risque de se trouver marginalisées, ou bien tenter de s'y engager pour y exercer une influence, en sachant qu'un tel choix entraîne des compromis.

Afin d'influencer les médias, les ONG doivent se familiariser avec la production, la sélection et la structure de l'information. Les médias exigent des informations claires, directes, narratives, personnalisées, à structure simple. En règle générale, les rapports sur les droits humains ne répondent pas à ces critères. Par conséquent, les journalistes professionnels estiment souvent que l'information fournie par les ONG est inadaptée, inopportune ou tout simplement pas fiable, ce qui pose le problème de la sensibilisation et de la formation à une bonne utilisation des médias.

Les campagnes médiatiques ne sont pas sans conséquences. Les services de presse professionnels des ONG sont performants mais compétitifs. Les tentatives de coopération sont nombreuses, mais pas toujours réussies. Les informations issues des ONG sont soumises aux mêmes forces qui dictent le choix de l'ensemble des informations dans d'autres domaines. Poussées par le désir de se faire entendre, les ONG tendent à adopter la même démarche que les grands médias, au risque de voir s'y noyer leurs valeurs spécifiques et les causes qu'elles défendent. Ces contraintes peuvent entraîner un certain degré de déformation des informations, sans qu'elle soit forcément imputable à de la mauvaise foi.

Les perspectives des médias nationaux et internationaux

Le nombre et la diversité d'environnements politiques, économiques et culturels dans lesquels évoluent les médias des différents pays infléchissent leur traitement des enjeux liés aux droits humains. Ce sont les conditions de travail qui déterminent, en grande partie, si les médias peuvent ou non aborder des questions d'intérêt public, telles que les droits humains et, si oui, de quelle façon. L'histoire et les circonstances présentes ont également une incidence sur les valeurs et les choix des journalistes.

Une voie à double sens. Dans des pays où la liberté de la presse est inexistante ou limitée, la couverture internationale ou régionale d'affaires locales peut créer des espaces supplémentaires. Si les médias locaux et les ONG ont souvent besoin d'une couverture des médias internationaux afin de légitimer leur propre travail, ils ne dépendent pas toutefois pas de sources extérieures pour leurs informations.

Les sources. Les médias internationaux ont tendance à relayer uniquement des informations communiquées par des organisations occidentales des droits humains; il est rare qu'ils reprennent directement des informations lancées par une ONG ou des médias locaux. Lorsque ces dernières informations sont publiées, la presse internationale ne cite que rarement les sources locales, les privant ainsi d'un moyen de reconnaissance, voire de protection.

Les informateurs locaux. La réduction des budgets consacrés aux affaires internationales dans les médias a eu pour effet un recours accru à des informateurs recrutés sur place (les *stringers*); nombre d'entre eux étant des journalistes locaux. Ceux-ci bénéficient ainsi de meilleures conditions matérielles et acquièrent une expérience utile à leurs médias. D'autre part, les correspondants locaux ont parfois un moindre pouvoir de décision et se trouvent plus exposés lorsqu'ils couvrent des questions « sensibles » liées aux droits humains.

Des environnements professionnels différents. La plupart des journalistes des pays du Nord bénéficient de meilleures conditions matérielles que leurs collègues du Sud, souvent confrontés aussi à des contraintes politiques et juridiques. Pour ces journalistes, dont un bon nombre ont été personnellement victimes de la répression, les droits humains représentent un sujet prioritaire, quoique également plus risqué.

Des priorités et des engagements différents. En règle générale, les journalistes de médias non-occidentaux sont plus susceptibles d'associer leur métier à un combat pour les droits humains que leurs homologues du Nord. Plusieurs journalistes occidentaux interviewés aux fins de l'étude ont affirmé que la mission des médias consiste à communiquer des informations de façon objective et exacte et qu'il est dangereux de s'identifier aux droits humains, dans la mesure où un tel engagement pourrait les écarter de leur mission de base. Par contre, les journalistes du Sud abordent souvent les questions liées aux droits humains de façon délibérée, dans le but de créer ou d'élargir des espaces de liberté dans leurs sociétés respectives. A l'instar de leurs collègues du Nord, ils estiment qu'ils ont l'obligation morale de dire la vérité, mais qualifient d'utopique ou d'idéologique la notion selon laquelle les journalistes pourraient n'être que des observateurs impartiaux. Ils disent aussi que les journalistes étrangers appliquant des critères « informatifs » simples à des enjeux locaux complexes risquent de dénaturer l'information de façon susceptible de faire courir des risques aux reporters locaux et de contribuer à réduire les espaces de liberté déjà limités dont ils disposent pour informer localement.

CONCLUSIONS

La plupart des professionnels et des militants des droits humains s'accordent à reconnaître *qu'à l'heure actuelle les médias sont plus sensibles aux questions liées aux droits humains*. Ils ne sont pas d'accord, cependant, sur la qualité de la couverture médiatique du sujet.

Nombre de journalistes interrogés affirment que *la défense des droits humains, en tant que telle, ne fait pas obligatoirement partie de la mission des médias*. Un nombre important ajoute toutefois qu'il est nécessaire de défendre les droits humains, ne serait-ce qu'en exposant les faits. Une grande diversité d'attitudes a été constatée parmi les journalistes. Une large majorité estime que des procédures de reportage mieux informées et plus intelligentes devraient être mises en place.

Il découle de l'étude que les questions liées aux droits de l'homme sont mentionnées plutôt que couvertes par les médias. *Elles font partie de l'information mais elles n'en représentent pas l'élément moteur*. La question de savoir si elles peuvent le devenir, et de quelle façon, dépend de la volonté de la rédaction de mener ou non une analyse plus approfondie. Les défenseurs des droits estiment cependant qu'il est plus avantageux d'obtenir des échos réduits mais multiples que d'avoir droit à une couverture étroitement spécialisée ou pas de couverture du tout.

Les journalistes s'accordent à penser que les droits humains devraient être évoqués dans le contexte de toute information où ils sont pertinents et qu'ils devraient sous-tendre l'analyse des événements. Malheureusement, *les questions liées aux droits sont évoquées mais ne sont pas analysées en tant que telles*. Cette absence d'analyse s'oppose à la qualité de l'information. Lorsque le défaut d'information empêche le public d'en comprendre le sens, il s'agit d'une négligence professionnelle plutôt que d'une dérive éthique.

Un certain nombre de tendances de l'information dans le domaine des droits humains contreviennent aux principes d'un journalisme responsable. L'évolution du droit international des droits humains, la reconnaissance croissante de ces derniers par les Etats et la complexité des enjeux à aborder devraient *inciter les médias à repenser leur démarche en matière de couverture des droits humains et à prendre plus au sérieux leur responsabilité d'en rendre compte de façon exacte*. Ceci pourrait nécessiter des modalités novatrices de formation des journalistes afin d'apporter des améliorations dans les domaines suivants :

Ignorance des droits humains. Nombre de journalistes ne connaissent tout simplement pas assez les droits humains, le droit international des droits humains, le droit de la guerre et le droit humanitaire. Les médias ont le devoir professionnel de connaître la nature et le contenu de ces droits, afin de décrire et d'expliquer les événements au public.

Confusion sur les lieux des atteintes aux droits humains. Les médias internationaux tendent à présupposer que les atteintes aux droits humains ont lieu « ailleurs », ce qui est incorrect et qui dénature l'information. Nombre d'atteintes aux droits surviennent et sont constatées en Europe et aux Etats-Unis, par exemple, dont les différents gouvernements ont la même obligation que les autres de respecter les droits. La couverture devrait être véritablement internationale et appliquer les mêmes critères d'information pour tous les pays.

Méconnaissance du champ d'application des droits humains. Les atteintes aux droits humains sont souvent associées aux conflits armés et aux régimes autoritaires, ce qui confine l'information à un éventail réduit de droits civils et politiques. Les droits sociaux, économiques et culturels sont presque entièrement passés sous silence dans les médias internationaux.

Pour les professionnels des médias, il s'agit essentiellement de couvrir les questions liées aux droits humains de façon exacte et cohérente, en *fournissant à leur audience les éléments du contexte et la continuité d'information nécessaires afin de comprendre le sens des événements rapportés*. Cet objectif est encore loin d'être atteint de façon systématique.

RECOMMANDATIONS

Aux journalistes, aux rédacteurs et aux responsables des médias

- Les journalistes devraient améliorer leur connaissance des instruments internationaux des droits humains. Parmi les outils de sensibilisation et d'information, il convient de mentionner:
 - des cours relatifs aux droits humains pour les étudiants des écoles de journalisme ;
 - des cours de recyclage ou des formations en interne sur les normes internationales des droits humains, y compris l'application de ces instruments sur le plan national ;
 - des formations professionnelles en interne afin d'examiner la couverture des droits humains ;
 - la promotion des échanges d'opinion entre les médias et les organisations des droits humains, sur le plan national, régional et international.
- Les médias et les associations professionnelles devraient promouvoir une plus grande diversité dans la composition des équipes de rédaction, tout en améliorant les conditions professionnelles de travail et la sécurité des journalistes. Les médias devraient améliorer leur crédibilité et la confiance du public. Dans ce but, ils pourraient :
 - adopter des politiques d'emploi et de recrutement susceptibles d'améliorer l'équilibre ethnique et des genres dans leurs équipes de rédaction ;
 - entreprendre des actions en vue d'améliorer la sécurité de leurs collaborateurs, y compris les pigistes et indépendants, au moyen de formations sur les situations de risque et la mise à disposition d'un équipement technique adapté ;
 - mettre régulièrement à jour leurs manuels et supports de formation (reportage, rédaction, style...) afin de faire connaître à leurs collaborateurs le vocabulaire des droits humains et de renforcer la déontologie de l'information dans ce domaine. Ces outils devraient tenir compte des lignes directrices pertinentes élaborées par des associations professionnelles de journalistes ;
 - encourager la coopération professionnelle entre les reporters et les correspondants de différents médias dans des régions différentes, afin de mieux connaître les situations locales et de constituer un réseau diversifié, mieux informé et fiable de sources d'information ;
 - adopter des codes d'autorégulation susceptibles d'améliorer la confiance du public et de permettre une réflexion critique des journalistes sur leurs pratiques et sur les modalités de couverture des droits humains. Ces outils devraient être élaborés par des structures indépendantes, susceptibles de créer des passerelles entre les médias, les journalistes et leur audience.

Aux pouvoirs publics et aux organisations internationales

- Les pouvoirs publics devraient s'engager à éliminer toute entrave officielle au travail des journalistes et à l'exercice de la liberté de la presse.
- Lorsque des médias sont financés par l'Etat, la réglementation devrait incorporer des garanties visant à empêcher toute intrusion politique ou conflit d'intérêt et à sauvegarder l'indépendance des journalistes dans l'exercice de leur métier.
- Les pouvoirs publics devraient permettre l'accès aux informations officielles et sensibiliser leurs porte-parole afin qu'ils fournissent aux médias des informations fiables et actualisées sur les obligations liées aux droits humains.
- Le droit des journalistes d'agir en conformité avec des règles déontologiques devrait être sauvegardé et étendu, notamment en reconnaissant le droit des journalistes à ne pas citer leurs sources et en leur fournissant des recours contre des sanctions disciplinaires ou des licenciements consécutifs à des actes motivés par leur déontologie professionnelle.
- Les organisations inter-gouvernementales devraient mettre en place des programmes d'aide plus performants et mieux intégrés, afin de promouvoir l'excellence professionnelle dans le domaine de l'information sur les droits humains, notamment au moyen de :
 - programmes concertés d'aide aux médias des pays en développement ;
 - mesures de sensibilisation et de partenariat afin de promouvoir des critères professionnels de qualité (par exemple: soutien à des activités de recherche, prix journalistiques, contacts entre des organes de presse internationaux et locaux...).

Aux organisations de défense des droits humains

Afin de bien s'acquitter de leurs rôles, les associations professionnelles, les médias et les organisations des droits humains doivent mieux connaître leurs missions et leurs responsabilités respectives. Les organisations de défense des droits humains peuvent y contribuer notamment :

- en encourageant les échanges et les débats internes sur le travail des médias et des journalistes ;
- en établissant des contacts directs avec des médias et des associations de journalistes afin de débattre des enjeux médiatiques et des modalités de coopération susceptibles d'améliorer les conditions juridiques, politiques et sociales d'exercice du journalisme ;
- en organisant des réunions avec des médias et des journalistes, afin d'examiner la couverture des droits humains et des modalités de coopération destinées à fournir des informations exactes et fiables sur les questions liées aux droits ;
- en proposant des mesures de sensibilisation des médias aux enjeux des droits humains (par exemple: création de prix nationaux de journalisme et de bourses d'étude pour des journalistes travaillant sur les droits humains).

POUR COMMANDER DES PUBLICATIONS

Rapport principal

Journalism, Media and the Challenge of Human Rights Reporting 2002

ISBN 2-940259-23-2, 36 francs suisses + frais de port. Disponible en anglais.

Résumé

Le journalisme, les médias et les droits de l'homme – Résumé, 2002

10 francs suisses + frais de port. Disponible en anglais, français et espagnol.

Toutes les publications du Conseil International sont disponibles sur notre site Internet: <http://www.international-council.org> ou <http://www.ichrp.org>. Un lien sur la page d'accueil vous orientera directement vers une liste de toutes les publications; ensuite, il suffit de suivre les instructions. Vous pouvez également passer commande en prenant contact avec nous à info@ichrp.org, ou par téléphone (4122) 775-3300 ou fax (4122) 775-3303.

Le Conseil International peut ouvrir un compte pour des commandes de l'ensemble de ses publications et propose des prix réduits pour des commandes en gros.

Autres publications du CIEDH :

- *Beyond Voluntarism: Human Rights and the Developing International Legal Obligations of Companies*, 2002, ISBN 2-940259-19-4.
- *L'exclusion raciale et économique. Implications politiques*, 2001, ISBN 2-940259-27-5. (Disponible en anglais, français et espagnol.)
- *Le racisme: persistance et mutations*, 2000, ISBN 2-940259-09-7. (Disponible en anglais, arabe, français et espagnol.)
- *Ends and means: human rights approaches to armed groups*, 2000, ISBN 2-940259-02-X.
- *Local perspectives: foreign aid to the justice sector*, 2000, ISBN 2-940259-04-6.
- *Performance and legitimacy: national human rights institutions*, 2000, ISBN 2-940259-03-8.
- *Hard cases: bringing human rights violators to justice abroad – A guide to universal jurisdiction*, 1999, ISBN 2-940259-01-1. (Disponible en anglais et en espagnol.)
- *Taking Duties Seriously: Individual Duties in International Human Rights Law – A Commentary*, 1999, ISBN 2-940259-00-3.

SITES UTILES

www.journalism.org

Le Committee of Concerned Journalists travaille à une meilleure définition des principes de la profession journalistique.

www.cpj.org

Le Committee to Protect Journalists défend la liberté de la presse sur le plan international.

www.crimesofwar.org

Le Projet sur les crimes de guerre est une initiative regroupant des journalistes, des juristes et des chercheurs, destinée à sensibiliser les médias, les pouvoirs publics, les organisations humanitaires et des droits humains au droit de la guerre.

www.gla.ac.uk/departments/sociology/media.html

Un groupe de chercheurs en sociologie de l'Université de Glasgow œuvre à l'élaboration de nouvelles méthodes et à la promotion de la recherche dans le domaine des médias et de la communication, y compris celle relative aux droits humains.

www.iaj.org.za

Institut pour l'avancement du journalisme en Afrique du Sud (IAJ). Formation afin d'améliorer la qualité journalistique.

www.ifj.org

Site officiel de la Fédération internationale des journalistes.

www.presswise.org.uk

Le PressWise Trust œuvre à l'amélioration des normes des droits humains. Cette organisation a collecté et répertorié des codes professionnels du journalisme de plus de 80 pays.

www.rsf.fr

Reporters Sans Frontières défend la liberté de la presse dans le monde entier.

Quelle est la qualité de l'information véhiculée par les médias sur les droits humains ?
Si elle n'est pas suffisante, quelles sont les composantes d'une « bonne » information
sur ces questions et comment l'améliorer ?

Ces questions sont examinées dans un rapport résumé dans le présent document sur *Le journalisme, les médias et les droits humains*. L'étude a pris pour point de départ des entretiens avec des reporters et des rédacteurs de grands organes de la presse internationale, écrite et audiovisuelle, ainsi qu'une large consultation avec des professionnels de la presse nationale et locale de nombreux autres pays.

L'étude décrit les mécanismes de sélection des informations, l'impact de l'évolution du secteur des médias et des nouvelles technologies, ainsi que les contraintes s'opposant à une information de qualité dans le domaine des droits humains. Appelant à un débat ouvert, sur des bases renouvelées, entre les journalistes et les organisations de défense des droits de l'homme, elle conclut que, en raison du poids accru des droits humains dans le contexte politique et normatif, les journalistes ont le devoir professionnel d'informer sur ce sujet de façon précise afin de permettre au public de comprendre l'événement.

« Bien écrit et fondé sur des informations solides ».
Stephen Ellis, Centre d'études africaines, Leiden, Pays-Bas

« Enfin un examen approfondi de la couverture médiatique des événements et des enjeux liés aux droits humains. Cet ouvrage devrait inciter l'ensemble des acteurs impliqués à repenser leurs valeurs et leurs objectifs et à adopter une démarche plus vaste orientée vers des résultats positifs. »

Riz Khan, journaliste, ancien animateur de l'émission "Q&A with Riz Khan" sur CNN

« Excellent...Une analyse lucide concluant à la nécessité de mieux informer et utiliser les médias lors de campagnes de défense des droits humains... Le rapport demeurera longtemps un outil de référence pour évaluer la coopération entre les médias et les mouvements de défense des droits humains.»

Makau Mutua, Directeur du Centre des droits humains, Université de l'Etat de New York

CONSEIL INTERNATIONAL POUR L'ETUDE DES DROITS
HUMAINS

48, chemin du Grand-Montfleury

P.O. Box 147, 1290 Versoix

Genève, Suisse

Tél.: (4122) 775-3300

Fax: (4122) 775-3303

ichrp@international-council.org

www.ichrp.org

ISBN 2-940259-25-9

[BAR CODE]

EAN 9782940259250